

LOGISTIQUE
Assurance
Accueil
Médical
INSCRIPTIONS

GUIDE DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LA REPRISE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

17 juillet 2020



1. INTRODUCTION	3
2. RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES	4
3. ASSURANCES	4
4. ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT ET LOGISTIQUE	5
5. GESTION DE L'ÉQUIPE D'ORGANISATION	5
6. ACCUEIL DES SPECTATEURS	5
7. CONDITION D'ACCÈS À UNE ÉPREUVE	6
7.1. Certificat Médical	7
7.2. Utilisation des E.P.I. (Équipement de Protection Individuelle) sur site	7
8. RECOMMANDATIONS MÉDICALES POUR L'ORGANISATEUR	8
8.1. Recommandations Générales	8
8.2. Communication et Sensibilisation	8
9. INSTALLATION DES LIEUX	8
10. INSCRIPTIONS AUX COURSES & RETRAIT DES DOSSARDS	9
10.1. Inscriptions	9
10.2. Retrait des dossards	9
11. BRIEFING & INFORMATIONS DE COURSE	10
12. AIRE DE TRANSITION	11
13. NATATION	11
13.1. Eau libre	11
13.2. Piscine	12
14. CYCLISME	12
15. COURSE À PIED	13
16. RAVITAILLEMENT	13
16.1. Ravitaillement intermédiaire	13
16.2. Ravitaillement Final	14
17. ZONE DE PÉNALITÉ	14
18. ZONE D'ARRIVÉE	14
19. CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE	15
20. ANNEXES : DOCUMENTATIONS	16
20.1. Plaquettes ministérielles	16
20.1.1. Coronavirus, ce qu'il faut savoir	16
20.1.2. Coronavirus : quel comportement à adopter ?	16
20.1.3. Les gestes barrières	17
20.1.4. Distances physiques	17
20.2. Plaquettes fédérales	18

1. INTRODUCTION

Une nouvelle étape vient d'être franchie dans la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19. Les dernières instructions gouvernementales, en date du 08 juin 2020, envisagent une reprise progressive pour organiser des manifestations sportives sur le territoire.

C'est pourquoi la Fédération Française de Triathlon a établi un guide des recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sportive. De ce fait, les mesures temporaires et nécessaires à une bonne reprise des compétitions garantissent à tous les acteurs une bonne sécurité sanitaire. Ces recommandations viennent s'ajouter aux directives d'ores et déjà disponibles dans les Règles Techniques de Sécurité (R.T.S), la Réglementation Générale Fédérale (R.G.F), la Réglementation des Épreuves Nationales (R.E.N) et le Cahier des charges des Épreuves Nationales.

Néanmoins, le cas échéant, les recommandations gouvernementales et/ou des autorités locales prévalent sur les recommandations fédérales. Il est de la responsabilité de l'organisateur d'appliquer les principes décrits dans ce document, ou dictés par ses autorités locales. Nous rappelons ici que, selon les directives en vigueur du gouvernement, les événements rassemblant plus de 5 000 personnes sont interdits jusqu'en septembre 2020.

Avec le concours de la Commission Nationale Médicale, la Fédération Française de Triathlon va créer un indicateur évolutif en fonction des directives gouvernementales, et de la situation sanitaire sur le territoire. Chaque étape d'une organisation est évoquée dans ce document et sera articulée avec un tronc commun et deux phases distinctes :

Tronc commun : les directives décrites dans ce chapitre sont à prendre en compte pour chaque épreuve se déroulant sous l'égide de la F.F.TRI. et ce, pendant toute la durée de la crise sanitaire, quel que soit le niveau du seuil d'alerte national.

Phase 1 et Phase 2 : les préconisations énoncées dans l'un ou l'autre de ces chapitres sont à prendre en compte en fonction du niveau de phase fixé par la F.F.TRI. La Cellule de Crise Coronavirus proposera un niveau de phase chaque semaine, qui devra principalement tenir compte des directives gouvernementales, notamment en fonction de la distanciation physique, du nombre de concurrents pouvant être accueillis, des mesures sanitaires à appliquer, de la possibilité d'accueillir du public, la liste n'étant pas exhaustive.

A la mise en place de ce document, toutes les organisations seront positionnées systématiquement en **Phase 1**.

Dès lors, il appartiendra aux organes délégataires instruisant les dossiers via la plateforme Espace Tri 2.0, de réévaluer quotidiennement les dossiers d'organisation de leurs épreuves afin de s'assurer que le niveau d'exigence est en phase avec les demandes de la F.F.TRI.. Pour les épreuves régionales, l'organe délégataire reste la ligue régionale, les services de la vie sportive se réservant le droit d'interagir dans la gestion spécifique des épreuves disposant d'un label national.

En cas de besoin et d'évolution de la crise sanitaire, les recommandations détaillées dans ce document seront amendées en conséquence.

2. RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Ce qui suit s'applique à toutes les personnes impliquées dans l'événement - concurrents, bénévoles, officiels, prestataires....

Les réglementations et les conseils du gouvernement en matière d'hygiène doivent être suivis à tout moment pour réduire le risque de transmission du virus.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus et en annexe de ce document.

Responsabilité individuelle

Ce qui suit s'applique à toutes les personnes impliquées dans l'événement - concurrents, bénévoles, officiels et équipe d'organisation de l'événement. Les directives et les conseils du gouvernement en matière d'hygiène doivent être suivis à tout moment pour réduire le risque de transmission du virus.

Il faut rappeler à tous les participants à l'événement de se laver les mains régulièrement pendant au moins 20 secondes avec du savon (ou d'utiliser un gel pour les mains à l'alcool à plus de 60%) et d'éviter de se toucher le visage pour réduire le risque de transmission du virus.

S'ils ne se sentent pas bien avec des symptômes de la COVID-19, ils ne doivent pas assister à l'événement. La dernière liste des symptômes peut être consultée sur le site Web du gouvernement. Les participants doivent suivre les directives du gouvernement et rester à la maison s'ils sont symptomatiques et / ou s'ils ont été en contact avec une personne symptomatique.

Les personnes impliquées dans l'événement qui ont plus de 70 ans, ou toute personne ayant des soucis de santé, doivent être informées des risques potentiellement accrus du fait de leur âge ou de leur pathologie.

Le partage d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) est interdit. Vous devez informer les participants à l'événement que les bouteilles d'eau et les gobelets ne doivent pas être partagés.

Assurez-vous que les coordonnées personnelles de toutes les personnes impliquées sont mises à jour, ainsi que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence ont été enregistrées.

Une solution de lavage des mains doit être proposée, soit par un point d'eau avec du savon soit par la mise à disposition de désinfectant pour les mains à base d'alcool.. Les concurrents doivent être encouragés à apporter leur masque ainsi que leur propre désinfectant pour les mains, pour un usage personnel.

3. ASSURANCES

L'assureur ALLIANZ fournit une assurance responsabilité civile événementielle pour les organisations affiliées à La F.F.TRI. Cette couverture d'assurance est fournie pour tout événement multisports autorisé qui est organisé conformément à ses directives d'organisation. Elle dépend des directives d'organisation de l'événement qui sont suivies, documentées dans le cadre du processus d'évaluation des risques et d'autorisation des événements, puis mises en œuvre le jour de l'événement.

Tous les compétiteurs (licenciés à la Fédération Française de Triathlon et compétiteurs titulaires d'un Pass compétition) participant aux triathlons et aux épreuves enchainées autorisés, bénéficient d'une assurance responsabilité civile. Dans tous les cas, leur couverture reste en place à condition que toutes les directives et réglementations soient respectées.

Dans tous les cas, aucune responsabilité ne pourra être engagée à l'encontre d'une personne soupçonnée de transmettre un coronavirus et/ou résultant en Covid-19.

L'organisateur, quant à lui, doit mettre tout en oeuvre pour assurer la sécurité des participants et éviter la propagation du virus.

4. ORGANISATION D'ÉVÉNEMENT ET LOGISTIQUE

Le format et la capacité d'accueil de votre événement doivent être aménagés afin de respecter les directives gouvernementales notamment sur les mesures de distanciation physique en vigueur.

En conséquence, en phase 1, seules les épreuves sans aspiration/abris peuvent être maintenues.

Vérifiez également auprès de vos sites d'accueil quels accès sont autorisés et si vos plans opérationnels concernant ses accès, les itinéraires et les fermetures de routes peuvent toujours être réalisés.

Toutes les opérations et la logistique prévues pour l'événement devront être revues. Il peut y avoir une demande accrue sur les «services événementiels» tels que, les prestataires médicaux, les sociétés de chronométrage, ou les fournisseurs d'équipements par exemple. Faites le point sur l'ensemble de vos prestataires et limitez leur nombre au strict minimum. Vérifiez auprès de vos fournisseurs/prestataires s'ils respectent les recommandations sanitaires et les procédures de distanciation physique.

Cas particulier pour les événements accueillant un village d'exposants :

Dans tous les cas, l'organisateur devra être en conformité avec la réglementation régissant l'accueil des marchés, notamment sur le strict respect de la capacité d'accueil et la distanciation physique.

5. GESTION DE L'ÉQUIPE D'ORGANISATION

Les procédures d'organisation de l'événement doivent être actualisés en intégrant les préconisations gouvernementales en vigueur lors du déroulement de l'événement. Elles doivent être communiquées à l'avance à l'ensemble de l'équipe d'organisation de l'événement (professionnels et bénévoles inclus), et être respectées tout au long de la manifestation.

Toutes les réunions de préparation, doivent se dérouler via des messages audio ou vidéo, par courriel ou des plateformes en ligne, ou sur le site de l'épreuve dans le respect de la distance physique.

Le nombre de bénévoles requis lors de l'événement doit être revu et réduit au strict minimum, sans compromettre la sécurité des concurrents ou les principes d'organisation.

6. ACCUEIL DES SPECTATEURS

Considérant les spécificités de notre activité qui se pratiquent principalement en extérieur, il est très difficile pour un organisateur d'estimer le taux de spectateurs présents lors de l'événement. Néanmoins, dans un cadre général, il sera nécessaire de tenir compte de cette estimation afin de mettre en adéquation tous les aspects de l'accueil des concurrents, des spectateurs et de l'équipe d'organisation avec les niveaux limites mis en place par le gouvernement durant cette crise sanitaire (ex : 10, 50, 200, 5000 personnes, ...).

Phase 1 :

Durant cette phase, la Fédération Française de Triathlon vous recommande fortement de définir clairement des zones réservées aux spectateurs, aux athlètes et à l'équipe d'organisation, et de limiter au maximum, tout brassage des différents publics visés. Les zones d'accès restreintes aux spectateurs, doivent permettre aux concurrents de progresser en toute sécurité sur le parcours et d'avoir accès aux zones qui leur sont réservées.

Il sera donc nécessaire de matérialiser des zones réservées aux spectateurs pour les zones susceptibles d'être des points de rassemblement de ces derniers (par exemple, au niveau du départ, de la zone de transition, de la zone d'arrivée, du podium, ...).



Ces zones doivent être suffisamment grandes afin d'accueillir les spectateurs tout en respectant la distanciation physique du public. Ces zones ne doivent pas être juxtaposées aux zones de course. Une distance de 2 mètres minimum doit être respectée entre les limites des zones de course, et des zones d'accueil du public.

Il est aussi recommandé d'organiser le flux du public de manière unidirectionnelle afin de limiter au maximum tout croisement du public. Il est conseillé de limiter, autant que possible les sections de circulation étroites. Dans l'éventualité où l'espace utilisé vous impose des passages étroits, il est nécessaire de limiter le stationnement ou l'engorgement des spectateurs dans ces espaces.

L'organisation doit tout mettre en oeuvre afin de permettre à chacun de repérer et d'identifier les différentes zones. Nous vous invitons donc à :

- En amont de la manifestation, prévoir une communication du plan d'aménagement sur les réseaux sociaux, site internet et e-mailing aux participants ;
- Pendant la manifestation :
 - un affichage, en hauteur, des zones réservées aux spectateurs, ou tout autre point de rassemblement possible ;
 - des bandes sonores afin de rappeler les règles de bonnes conduites à tenir tout au long de la manifestation.

Phase 2 :

Il est nécessaire de matérialiser des zones réservées aux spectateurs (départ, zone de transition, zone d'arrivée, podium,...).

Si une distance inférieure à 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire pour les spectateurs, et il est vivement recommandé sur l'ensemble du site.

Seul les concurrents peuvent avoir accès à la zone de retrait des dossards. Le port du masque est obligatoire si le retrait s'effectue dans un espace clos.

7. CONDITION D'ACCÈS À UNE ÉPREUVE

En raison de la longue période de confinement, il est possible que la condition physique des concurrents soit hétérogène. La communication pré-événement à tous les participants doit inclure des rappels de ne pas assister à l'événement en cas de malaise au cours des 14 derniers jours.

Il est probable que des restrictions de distanciation physique seront en place pendant un certain temps, il peut donc être nécessaire de considérer la capacité d'accueil de votre événement. Si les règles actuelles

perduent, vous devrez recalculer le nombre de participants qui pourront participer en toute sécurité. Vous devrez peut-être diviser votre événement en «sessions» pour permettre le nettoyage d'équipements tels que les rayonnages de transition par exemple.

7.1. Certificat Médical

Nous tenons à rappeler à tous les organisateurs qu'il n'est pas obligatoire pour l'athlète de fournir un certificat médical datant exclusivement d'après la période de confinement, sous réserve d'être en possession d'un certificat médical en cours de validité à la date de la manifestation.

A ce jour, nous ne connaissons pas l'impact à long terme que la Covid-19 aura sur la santé des athlètes ayant contracté le virus. C'est pourquoi, par mesure de précaution, la Commission Nationale Médicale vous invite à rappeler à vos participants de considérer les points suivants :

- Dans l'éventualité où ils ont été hospitalisés en raison de la Covid-19, la Commission Nationale Médicale préconise que ces personnes effectuent une visite médicale d'aptitude avec à minima un ECG, avant toute reprise d'une activité physique intense.
- Dans l'éventualité où ils n'ont pas été hospitalisés en raison de la Covid-19, mais qu'ils présentaient des symptômes du virus, il est recommandé de s'en remettre à son médecin traitant pour organiser les examens complémentaires nécessaires.

Ces actes médicaux relèvent du secret médical, et ne concernent que l'athlète lui-même. L'organisateur ne peut pas avoir accès aux résultats de ces tests, et ne pourra pas s'en servir pour interdire l'accès à la compétition à l'athlète susmentionné.

7.2. Utilisation des E.P.I. (Equipement de Protection Individuelle) sur site

Il est recommandé à tous les acteurs l'utilisation d'Équipements de Protection individuelle réutilisables. Afin de garantir le bon tri des déchets, nous recommandons aux organisateurs de prévoir, à différents points (et à défaut à chaque sortie de zone spécifique), des poubelles permettant le tri des déchets. Trois types de poubelles devront être mises en place, et clairement identifiées :

- l'une réservée aux déchets non-recyclables ;
- l'une réservée aux déchets recyclables ;
- l'une réservée aux déchets d'EPI jetables (lingettes, gants, mouchoirs et masques).

Pour la gestion des déchets d'EPI jetables, le Ministère de la transition écologique et solidaire préconise :



 Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**

 Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**

 Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**

 Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire.

Phase 1 :

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des espaces clos du site de la manifestation et des zones du site de course pour l'ensemble des acteurs de la manifestation. Les athlètes sont tenus de conserver leur masque jusqu'à la sortie de l'aire de transition pour le départ de l'épreuve.



Phase 2 :

Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble des espaces clos et couverts du site de la manifestation et vivement recommandé sur l'ensemble du site.

8. RECOMMANDATIONS MÉDICALES POUR L'ORGANISATEUR

8.1. Recommandations Générales

Les organisateurs doivent veiller à ce que leurs événements soient autosuffisants du point de vue des prestations médicales et à ce que toute exigence d'utilisation des services de santé publique soit limitée au strict minimum.

Au-delà des niveaux normaux de couverture médicale d'un événement sportif, les organisateurs de l'événement doivent discuter avec leur prestataire, pour la prise en charge des dispositions spécifiques supplémentaires concernant la Covid-19.

8.2. Communication et Sensibilisation

L'organisateur doit communiquer et informer l'ensemble des participants des risques et des bonnes pratiques à mettre en place afin de limiter les risques liés à la COVID-19.

Cela doit se faire notamment par la mise en place d'affichage sur site rappelant les bonnes pratiques. Pour cela, l'organisateur peut utiliser les plaquettes de recommandations du ministère disponibles en annexe. L'information doit également se faire via des messages audio sur le site de la manifestation.

9. INSTALLATION DES LIEUX

S'il y a la capacité et les ressources nécessaires pour servir des plats à emporter et des boissons, des plats chauds et froids peuvent être servis pour être consommés hors des locaux ou en salle. Cependant, les directives émises pour la gestion des établissements de boisson ou de restauration, en termes de distanciation et de capacité d'accueil, doivent être respectées.



Phase 1 :

Tous les lieux utilisés dans le cadre de l'événement auront leurs propres procédures et protocoles de gestion, que les organisateurs devront adopter et respecter pleinement. L'organisateur doit effectuer la liaison avec les autorités locales pour s'assurer que tous les espaces de travail et les installations utilisés, sont organisés de manière à respecter la distanciation physique et les quotas d'accueil prévus. Les autorités locales peuvent exiger qu'un désinfectant pour les mains à base d'alcool soit disponible à l'entrée de chaque salle ou espace événementiel.

Lorsqu'un bâtiment permanent contenant des toilettes ne peut pas être utilisé ou est inaccessible, envisagez d'augmenter le nombre de toilettes portables pour réduire les files d'attente, et assurez-vous qu'elles sont entièrement approvisionnées et remplies de désinfectants pour les mains ou de savon et d'eau ainsi que de serviettes en papier.

Augmentez la distance entre les toilettes portatives plutôt que d'avoir une seule banque qui pourrait encourager les gens à se rassembler. Assurez-vous qu'elles sont nettoyées régulièrement tout au long de la journée.

Utilisez des marquages sur le sol ou des panneaux pour indiquer clairement où les gens doivent faire la queue pour utiliser les installations, ainsi que le sens de circulation.



Phase 2 :

Veillez à mettre à disposition un désinfectant pour les mains à base d'alcool dans les différentes zones. Nous recommandons également de procéder régulièrement à la désinfection des toilettes.

10. INSCRIPTIONS AUX COURSES & RETRAIT DES DOSSARDS

10.1. Inscriptions

Dans la mesure du possible, les inscriptions aux épreuves doivent être effectuées au préalable en utilisant un système d'inscription en ligne.

Pour les inscriptions sur place, elles sont si possible à proscrire et doivent utiliser prioritairement une carte de paiement. Le paiement en espèces peut être effectué en dernier recours et lorsqu'aucune autre alternative n'est disponible.

10.2. Retrait des dossards

Seuls les éléments essentiels à la compétition doivent être inclus dans le pack de course, tels que le dossard, la puce, le sticker vélo, le bonnet de bain, etc, le tout remis dans une enveloppe ou un sac fermé.

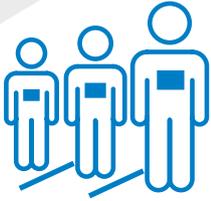
Dans la mesure du possible, privilégiez une remise des dossards en extérieur.

Pour la préparation des pack de course, les bénévoles en charge de cette tâche, devront être équipés d'EPI.

Phase 1 :

Il est important de réduire les contacts et le temps qu'un concurrent passe pour retirer son pack de course. Il est préférable d'éviter les goodies et autres documentations publicitaires, tout en réduisant autant que possible l'emballage. Consultez votre société de chronométrage pour vous assurer que les puces de chronométrage et les velcros sont nettoyés avant la livraison sur le site.

Le marquage corporel des dossards est autorisé mais il ne doit pas être effectué par des volontaires. Le marquage corporel peut être effectué par les concurrents eux-même avant l'accès à l'Aire de Transition. Des conseils seront fournis aux concurrents sur l'endroit où appliquer le marquage corporel. Les tatouages (temporaires) à application manuelle peuvent être utilisés.



Le nombre maximum de concurrents autorisé dans l'espace de retrait des dossards aura un impact sur la durée d'ouverture des inscriptions. Envisagez d'ouvrir ce poste la veille ou d'augmenter les heures de retrait des packs de course.

Les mesures d'accueil sur ce poste doivent être identiques aux mesures d'accueil définies pour les commerces au moment du déroulement de l'évènement, tout en prenant en

compte à minima :

- la mise à disposition de gel hydroalcoolique ;
- la capacité d'accueil dans la salle est limitée ;
- un sens de circulation unique doit être prévu ;
- les bénévoles assurant la distribution doivent porter un masque ;
- le port du masque pour les concurrents est recommandé ;
- la distanciation physique est signifiée par un marquage au sol.

Phase 2 :

Les mesures d'accueil sur ce poste doivent prendre en compte à minima :

- la mise à disposition de gel hydroalcoolique ;
- les bénévoles assurant la distribution doivent porter un masque ;
- le port du masque pour les concurrents est recommandé ;
- la distanciation physique est signifiée par un marquage au sol.

11. BRIEFING & INFORMATIONS DE COURSE

Le briefing de course ainsi que l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de l'évènement doivent être communiqués à chaque participant en amont de l'épreuve par voie électronique. Un briefing physique sur place ne doit pas avoir lieu sous la forme habituelle. Il faut au maximum éviter de regrouper les concurrents dans un même espace clos ou ouvert.

Nous vous conseillons également, dans la mesure du possible, d'organiser un briefing en direct sur les réseaux sociaux, permettant ainsi aux concurrents de poser des questions. Dans le cas contraire, veillez à communiquer le briefing suffisamment en amont (J-7), afin de permettre aux concurrents de poser leurs questions par mail.

L'affichage des informations de course et des cartes des parcours sont à proscrire. Si l'organisateur maintient un principe d'affichage, celui-ci ne pourra pas être situé dans le même espace que le retrait des dossards. Dans le cas d'une épreuve avec une partie natation, le seul affichage obligatoire est celui de l'analyse d'eau.

Une table information peut être mise à disposition avec un arbitre et un bénévole pour répondre aux questions diverses des athlètes. Ce lieu doit respecter les distances physiques. (tables pour distancer les athlètes et les responsables de ce point.

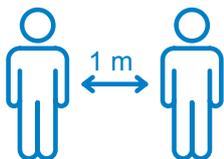
Si des informations sont à communiquer impérativement le jour-J, elles doivent l'être par l'intermédiaire d'un système de haut-parleur sur l'ensemble du site de l'évènement.

Dans le cas d'un raid, la distribution des cartes de course d'orientation devra s'effectuer par des bénévoles équipés de masques de protection.

12. AIRE DE TRANSITION

Limitez le temps alloué aux concurrents pour ranger leurs vélos et installer leur équipement afin que les concurrents passent le moins de temps possible dans un espace clos. Toutes les vérifications de l'équipement doivent être effectuées uniquement de manière visuelle.

Phase 1 :



Les concurrents doivent maintenir une distance de 1 mètre les uns des autres dans la zone d'attente à l'extérieur de la zone de transition.

Les zones de vérification matériels des concurrents seront délimitées au sol (1m/2m) par les arbitres responsable de ces contrôles.

Dans la mesure du possible, les zones de transition doivent être élargies afin de fournir un espace supplémentaire pour la distanciation physique. Les organisateurs de l'événement doivent fournir à chaque compétiteur un espace minimum de 2 mètres dans la zone de transition, et la distance entre deux rangées de supports doit être d'au moins 5 mètres.

Lorsque cela n'est pas possible, le nombre de concurrents dans la zone de transition devrait être réduit.

Phase 2 :

Dans la mesure du possible, nous recommandons d'élargir les zones de transition afin de permettre une distanciation physique.

13. NATATION

13.1. Eau libre

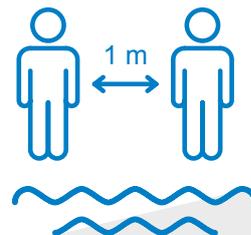
À partir du 02 juin 2020, les directives du gouvernement ont évolué pour permettre la baignade en eau libre en France. Étant donné le manque d'opportunité de s'entraîner en natation en eau libre au cours des deux derniers mois, il existe un risque accru pour la sécurité des athlètes.

En collaboration avec les responsables de sites accueillant la partie natation, réfléchissez aux vérifications supplémentaires qui peuvent être nécessaires avant votre événement pour tester la qualité de l'eau, en particulier lorsque les tests réguliers peuvent avoir été suspendus.

Réfléchissez également aux vérifications supplémentaires sur les dangers physiques tels que les mauvaises herbes, les branches en surplomb et les débris qui pourraient exister si le site avait un niveau d'entretien réduit.

Phase 1 :

Les départs en eau libre doivent être effectués dans un système de départ roulant (type rolling start), avec des vagues de départ spécifiques et une zone d'attente pour les concurrents, avec un espacement clairement marqué de 1 mètre entre chacun



Des intervalles de temps devront être donnés à tous les concurrents pour être présents dans la zone d'attente de départ natation. Les concurrents ne sont pas autorisés à se rassembler en dehors de ces horaires.

Dans la mesure du possible, les concurrents doivent pouvoir sortir de l'eau sans avoir besoin de l'assistance physique de bénévoles. Lorsque cela n'est pas possible, il est recommandé aux volontaires assurant cette fonction de porter des masques, des gants jetables et leur propre combinaison néoprène.

Phase 2 :

Le départ de masse est autorisé.. Les départs de type «rolling start» ou par vagues sont fortement recommandés permettant ainsi de limiter le nombre d'athlètes présents dans la zone de départ.

13.2. Piscine

Les accès aux piscines sont soumis à la levée des restrictions et peuvent changer en fonction des nouvelles directives disponibles à l'avenir. Dans tous les cas, les exploitants de piscines auront mis en place leurs propres procédures et protocoles, que les organisateurs d'événements devront adopter et respecter pleinement. Les organisateurs doivent se mettre en rapport avec leur responsable de site pour comprendre les restrictions qui peuvent avoir un impact sur l'organisation générale de l'événement, et quelles adaptations devront être mises en œuvre. Cela pourrait inclure des limites sur les capacités d'accueil des piscines, des accès aux vestiaires et des protocoles d'hygiène spécifiques.

Phase 1 :

Les nages en piscine doivent être effectués dans un système de départ roulant (type rolling start).



Des intervalles de temps devront être donnés à tous les concurrents pour l'accès à la zone d'attente de natation. Les concurrents ne devront pas être autorisés à se rassembler en dehors de ces horaires.

Phase 2 :

Le départ de masse est autorisé.

Les départs de type «rolling start» ou par petites vagues sont fortement recommandés permettant ainsi de limiter le nombre d'athlètes présents dans la zone de départ.

14. CYCLISME

Phase 1 :

Les concurrents doivent maintenir un écart minimum de 10 mètres entre eux et ceux qui les précèdent. Les règles d'Aspiration Abri restent identiques à celles de notre RGF, sauf pour la distanciation qui est à minima de 10 mètres quelle que soit la distance de la partie cycliste.

Les lignes de montée / descente des vélos doivent être élargies pour permettre une distanciation physique suffisante. Vous devez augmenter la zone de dégagement de chaque côté de la ligne de montée / descente pour encourager les concurrents à maintenir une distance physique lors de cette phase spécifique.



La distanciation physique doit être prise en compte sur le segment vélo. Minimiser la dimension et le nombre des sections étroites du parcours. Toute modification du parcours devra être retranscrite dans votre évaluation des risques de l'événement.

Phase 2 :

Les épreuves utilisant le format "parcours cycliste avec Abri Aspiration" sont autorisées à se dérouler sans restriction.

15. COURSE À PIED

Phase 1 :

Les concurrents doivent éviter de courir directement l'un derrière l'autre, à une distance inférieure à 4 mètres. Si la distance est moindre (par exemple lors d'une manœuvre de dépassement), il est recommandé de ne pas se rapprocher du concurrent dépassé.



Cas particulier du Duathlon :

Les départs des duathlètes doivent être effectués dans un système de départ de type "rolling start". Il sera ainsi nécessaire de définir des vagues de départ spécifiques, ainsi qu'une zone d'attente pour les concurrents avec un espacement clairement marqué de 1 mètre minimum entre chaque concurrent.

Cas particulier du Bike & Run :

Comme pour le Duathlon, le départ doit être effectué en "rolling start". Un espacement en zone d'attente entre les binômes doit être marqué de 1 mètre minimum. Cela ne s'applique pas entre les deux athlètes d'un même binôme. Il en est de même pour la distance de 4 mètres qui ne s'applique qu'entre les différents binômes.

Cas particulier des Raids :

Les concurrents ont pour consigne de ne pas s'échanger les matériels, de ne pas prendre les boîtiers "Sport-Ident" avec leurs mains en course d'orientation, mais uniquement introduire le doigt électronique, sans saisir le boîtier.

Les locations de kayaks, pagaies, gilets de sauvetage, casques... doivent être affectées au concurrent et ne pas être ré-utilisées pendant l'épreuve (pas de rotation entre équipes, ni concurrents).

16. RAVITAILLEMENT

Durant toute la durée de cette crise sanitaire, la F.F.TRI préconise des conditionnements individuels de type barre de céréales ou gels... des fruits non épluchés type bananes ou oranges... permettant aux coureurs d'enlever la peau par eux-même. Pour les boissons, il est préconisé de les fournir en petites bouteilles individuelles ou par l'intermédiaire de gobelets jetables remplis par un volontaire portant des protections adéquates. Les concurrents ne sont pas autorisés à se servir par eux-même.

16.1 Ravitaillement intermédiaire

L'organisateur pourra, compte tenu des distances de course ou de la température extérieure, organiser des postes de ravitaillements complémentaires. Les volontaires assurant cette fonction devront respecter les mesures de protection en vigueur au moment de la course.

16.2 Ravitaillement final

Chaque concurrent recevra un set de ravitaillement complet dans un sac individuel fermé et ne sera pas autorisé à le consommer sur place.

17. ZONE DE PÉNALITÉ

Les Pénalty Box et les zones de pénalité ne doivent pas être utilisées. Les pénalités de temps doivent être ajoutées au temps d'arrivée des concurrents.

18. ZONE D'ARRIVÉE

Alors que l'arrivée d'une compétition est généralement synonyme de fête du sport, la distanciation physique et les mesures d'hygiène doivent être respectées de façon primordiale.

Les rubans d'arrivée ne doivent pas être utilisés.

Demandez aux concurrents de retirer eux-mêmes leurs puces de chronométrage et de les placer dans des réceptacles, pour éviter que les volontaires n'aient à effectuer cette tâche.

Il ne faut pas permettre aux concurrents de s'allonger ou de s'asseoir dans la zone d'arrivée (sauf en cas de problème médical).

Dans la mesure du possible, augmentez la largeur du couloir d'arrivée pour donner plus d'espace aux concurrents lors du franchissement de la ligne d'arrivée - mais il est admis que les points de chronométrage peuvent limiter cela. Discutez des options avec votre chronométrateur pour vous assurer que les temps de course puissent être toujours enregistrés.

Les équipes ne seront pas autorisées à se rassembler (cadre d'un relais par exemple).

Phase 1 :

Il est nécessaire de limiter au strict minimum le nombre d'acteurs dans cette zone, et de n'autoriser que des personnes ayant une action dans sa gestion (à titre d'exemple, vous pouvez prévoir : 1 personne pour fluidifier la circulation des athlètes, 2 arbitres, 1 représentant de la chronométrie, et 1 speaker).

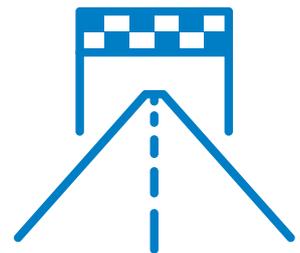
Lorsque des volontaires sont requis pour l'accueil des compétiteurs, ils doivent porter des masques ou une visière, et utiliser du gel hydroalcoolique après chaque contact physique. Identifiez les bénévoles pour vous assurer que les concurrents ne se rassemblent pas dans la zone d'arrivée.

Après leur arrivée, tous les concurrents doivent être dirigés vers un espace ouvert où ils peuvent avoir accès au ravitaillement final.

Ne pas remettre directement la médaille / le cadeau "Finisher" (le cas échéant) directement à l'athlète après son arrivée. Nous vous conseillons de les disposer sur une table, afin d'éviter que des volontaires ne les présentent et afin d'éviter tout contact physique.

Privilégiez la mise à disposition des résultats en ligne.

Les photographes, cameramen et journalistes ne sont pas autorisés dans cette zone (même si ces personnes sont accréditées pour accéder aux espaces presse de la manifestation).



Phase 2 :

Le port du masque est vivement recommandé dans cette zone.

Seuls les photographes et les caméramans sont autorisés dans cette zone, dans la limite de la capacité d'accueil de la zone. Les journalistes ne sont pas autorisés dans cette zone. Il conviendra ainsi de définir clairement les accréditations, et un contrôle d'accès pour chaque zone qui le nécessite.

19. CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Une épreuve de qualité ne peut se terminer qu'en réalisant une cérémonie protocolaire permettant d'honorer les récipiendaires ainsi que de mettre à l'honneur les partenaires de l'évènement.

Il faut avoir à l'esprit que durant cette période de crise sanitaire, nous devons revoir notre mode de fonctionnement dans la manière de distribuer les prix ainsi que dans l'accueil des athlètes et des partenaires sur le podium. Nous vous demandons, autant que faire se peut, de restreindre tout contact physique entre les différents acteurs (par exemple pas de poignées de main, d'étreintes, etc...).

Au regard des directives gouvernementales, il est nécessaire de privilégier la qualité à la quantité, en attribuant qu'un seul lot (coupe, médaille, bouquet, cadeau...) par concurrent, permettant ainsi de valoriser les podiums.

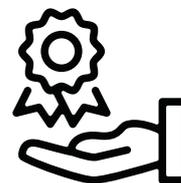
Les podiums sont prévus afin que les concurrents appelés respectent la distanciation de 1 mètre entre eux. Le nombre d'acteurs nécessaire à la gestion de la cérémonie protocolaire doit être calculé afin de respecter en tout point les règles de distanciation prévues.



Les personnes remettant les lots devront porter des masques.

Les concurrents recevant ces trophées pourront porter des masques. L'organisateur mettra gracieusement à disposition l'ensemble de ces EPI, au pied du podium ou recommandera aux concurrents de se présenter avec leurs propres masques.

Lors d'épreuves attribuant des maillots et des médailles distinctifs, ces éléments devront être apportés à l'athlète récipiendaire sur un coussin ou un plateau, afin que ce dernier les récupère et les porte sans l'intervention d'une tierce personne. L'athlète ne pourra pas être aidé au moment de les arborer afin de respecter les mesures de distanciation physique.



20. ANNEXES : DOCUMENTATIONS

Les documents suivants sont à votre disposition afin de vous permettre de les afficher ou les utiliser lors de la préparation de votre manifestation.

20.1 Plaquettes ministérielles :

20.1.1 Coronavirus, ce qu'il faut savoir :




CORONAVIRUS

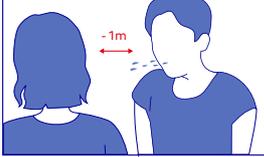
LES INFORMATIONS UTILES  **0 800 130 000** (appel gratuit)
gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

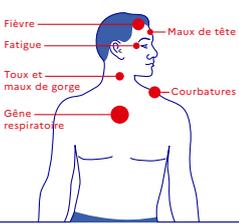
-  Lavez-vous très régulièrement les mains
-  Toussiez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
-  Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
-  Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1 Cas importés sur le territoire → Objectif Freiner l'introduction du virus	STADE 2 Existence de cas groupés sur le territoire français → Objectif Limiter la propagation du virus	STADE 3 Le virus circule sur tout le territoire → Objectif Limiter les conséquences de la circulation du virus	STADE 4 Accompagnement du retour à la normale
---	--	--	---

Téléchargement :

www.gouvernement.fr/sites/default/files/ce_quil_faut_savoir_sur_le_covid-19.pdf

20.1.2 Coronavirus : quel comportement à adopter ? :

Coronavirus COVID-19

Coronavirus : quel comportement adopter ?

Je n'ai pas de symptôme

- Je ne vis pas avec un cas COVID-19
 - Je reste confiné chez moi.
 - Je respecte la consigne de distanciation.
 - Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
 - Je ne sors que pour l'approvisionnement alimentaire.
 - Je télétravaille si disponible.
 - Je sors travailler si j'ai une autorisation.
- Je vis avec un cas COVID-19
 - Je reste à mon domicile et je m'isole.
 - Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
 - Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires).
 - Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible.
 - Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque.

J'ai des symptômes (toux, fièvre)

- Je tousse et/ou j'ai de la fièvre
 - J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation).
 - Je reste à mon domicile et je m'isole.
- Je tousse et j'ai de la fièvre, j'ai du mal à respirer et/ou j'ai fait un malaise
 - J'appelle le 15

Pour plus d'information concernant le coronavirus COVID-19 je peux consulter le site « www.gouvernement.fr/info-coronavirus » ou appeler le numéro vert 0800 130 000

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Téléchargement :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_quel_comportement_adopter.pdf

20.1.3 Les gestes barrières



Téléchargement :

www.gouvernement.fr/sites/default/files/affiche_-_gestes_barrieres.pdf

20.1.4 Distances physiques



Téléchargement :

www.gouvernement.fr/sites/default/files/affiche_-_distance_physique.pdf

20.2 Plaquettes fédérales

RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LA REPRISE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

PHASE 1

1 ACCUEIL DES SPECTATEURS

L'organisation doit tout mettre en œuvre afin de permettre à chaque spectateur de respecter les différents protocoles. Tous les visiteurs doivent être à l'écoute de ces protocoles.

Il est essentiel de communiquer de manière proactive une communication de type préventive afin de rassurer les spectateurs, de leur expliquer les protocoles de sécurité et de leur faire connaître les mesures de prévention à adopter.

Les bénévoles doivent être formés et sensibilisés aux protocoles de sécurité.

Des bénévoles doivent être affectés aux points de contrôle de température à l'entrée et à l'extérieur de la zone d'arrivée.

2 INSCRIPTIONS AUX COURSES & RETRAIT DES DOSIERS

Relevés des dossards

Les relevés doivent être effectués dans un espace dédié, séparé de la zone de départ et de la zone d'arrivée. Les relevés doivent être effectués dans un espace dédié, séparé de la zone de départ et de la zone d'arrivée.

Les relevés doivent être effectués dans un espace dédié, séparé de la zone de départ et de la zone d'arrivée.

3 AIRE DE TRANSITION

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

4 NATATION

Eau libre

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

5 CYCLISME

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

6 COURSE À PIED

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

7 RAVITAILLEMENT

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

8 ZONE D'ARRIVÉE

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

9 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES POUR LA REPRISE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

PHASE 2

1 ACCUEIL DES SPECTATEURS

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

2 INSCRIPTIONS AUX COURSES & RETRAIT DES DOSIERS

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

3 AIRE DE TRANSITION

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

4 NATATION

Eau libre

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

5 CYCLISME

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

6 COURSE À PIED

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

7 RAVITAILLEMENT

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

8 ZONE D'ARRIVÉE

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

9 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente. Les bénévoles doivent être affectés à l'accueil des spectateurs et à la gestion de la zone d'attente.

Téléchargement : <https://www.fftri.com/medias/centre-ressources>



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2 rue de la Justice
93213 SAINT DENIS LA PLAINE Cedex
Tél. : 01 49 46 13 50
contact@fftri.com - www.fftri.com

